

**RAPPORT
SUR
LES
ORIENTATIONS
BUDGETAIRES

2018**

COMMUNE DE BOULOGNE SUR MER

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) vient en soutien du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT.

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants, (*Art. L.2312-1 du CGCT*). En cas d'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Un ensemble de modifications liées à la loi sont ainsi énoncées :

- Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux Communes membres.

- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

- 2 mois avant l'examen du budget, le Maire d'une commune de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal.

- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

Voici les thèmes déclinés :

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LES ENGAGEMENTS PLURI ANNUELS

LA STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

LA PRESENTATION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'enjeu majeur posé pour 2018 sera d'être en capacité d'absorber les effets de mesures exogènes à la gestion communale, à la fois sur le front des annonces nationales en matière de dotations, de fiscalité ou dans le domaine social sur les contrats aidés, à la fois sur les incidences des transferts de compétences édictées par la loi Notre.

De nombreux changements de périmètre sont intervenus depuis le 1^{er} janvier 2017, avec le double transfert de la compétence collecte des ordures ménagères et de la compétence tourisme. Ces deux transferts occasionnent une perte de ressources nette et pérenne dans les ressources de fonctionnement de la commune.

Concernant le transfert de la compétence collecte des ordures ménagères, la perte de ressources s'élève à 630 K Euros. Elle impacte les comptes dès 2017.

Le transfert de la compétence tourisme est en revanche neutre sur les comptes.

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence assainissement fait également l'objet d'un transfert vers la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, dans le contexte des orientations fixées par la loi NOTRe. Il restera à préciser si ce dernier transfert est neutre ou ne l'est pas.

Ces transferts font l'objet de coupures de gestion et sont complétés par deux transferts sortants : d'une part la gestion des logements confiée désormais au Centre Communal d'Action Sociale, d'autre part le transfert de la gestion des Temps d'Activité Péri éducatifs vers l'Association Développement Social Urbain, le temps du maintien du dispositif partiellement financé par l'Etat.

L'ensemble de ces transferts constituent la maille des changements de périmètre entre les exercices 2017 et 2018 et contribuent à la dé massification de la surface budgétaire globale.

Ces mouvements conduisent à réduire significativement la capacité d'auto financement communal dès 2017 avec une réduction du niveau d'affectation d'excédent au BS 2018. Ils interrogent également la commune sur l'action publique et le dimensionnement voire le maintien des différents versants du secteur public.

L'autre enjeu déterminant pour 2018 sera constitué par la politique de l'Etat en matière d'accompagnement des collectivités territoriales, sur le plan des dotations, du devenir de la péréquation et des mécanismes de solidarité nationaux. Le gouvernement semble s'acheminer vers une préservation du niveau général des dotations vers les collectivités. A ce stade, il est prématuré d'évaluer la réalité des annonces et leur articulation autour des dotations de base et des dotations de péréquation. Les hypothèses budgétaires retenues, optimistes, sont celles d'une stabilité sur le périmètre global. A ce stade, l'hypothèse la plus probable demeure pourtant la prorogation de l'effort demandé par l'Etat aux Collectivités Territoriales, étant entendu que l'Etat semblerait confirmer sa cible de réduction des concours à hauteur de 13 Milliards d'Euros..

Il n'en reste pas moins que depuis plusieurs exercices, l'Etat a demandé aux Collectivités de participer activement au redressement des comptes nationaux en puisant sur les dotations classiques.

Ainsi, ces dotations ont subi une baisse forte et constante amplifiée depuis 2015. Pour 2017, la baisse aura encore été très importante, de plus de - 10%. Dans cette perspective l'ensemble de ces dotations auront fondu de - 50% en l'espace de 5 années. La stabilité des concours serait bienvenue.

Alors que l'Etat avait jusqu'ici choisi de favoriser les solidarités entre collectivités territoriales et fait le choix fort de dynamiser les dotations relevant de la péréquation verticale : avec la Dotation de Solidarité Urbaine, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales ou encore le fonds national de garantie individuelle de ressources, la mise en place depuis quelques années d'une péréquation horizontale a permis à la commune de Boulogne sur mer de compenser, partiellement, la baisse des fonds classiques et de pouvoir relever les nombreux défis posés par les charges de centralité.

Autre volet déterminant en 2018 : la réforme de la fiscalité via la réduction des recettes tirées de la fiscalité directe locale : au droit de la taxe d'habitation. Elle est censée trouver une contrepartie via une dotation de compensation ou tout autre mécanisme de reversement. L'incertitude relative à la réforme fiscale, son étalement dans le temps, l'appréciation de la compensation, partielle ou totale, sont autant de facteurs qui ne seront levés qu'à l'aune de la future Loi de Finances applicable aux collectivités territoriales dans les mois à venir. La certitude est néanmoins que les collectivités seront désormais privées d'une recette dynamique, fondée sur les bases fiscales, avec une maîtrise locale des taux. La compensation sera dans ce cas de figure fixe plafonnée, susceptible d'être progressivement réduite comme l'ensemble des dotations. L'hypothèse budgétaire sera assise sur l'hypothèse de départ d'une quasi compensation, sachant que la commune supporte désormais en année pleine deux effets annoncés dès la fin 2016 : l'effet demi part veuvage, à hauteur de 250 K Euros et la politique de l'Etat en faveur de la qualité de vie urbaine dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la ville et le transfert de la ressource abattement TFPB au profit des bailleurs sociaux à hauteur de 160 K Euros. en raison d'un double effet contrasté avec l'élargissement des bases exonérées d'une part et l'augmentation des taux de compensation d'abattement de la TFPB d'autre part, avec son passage de 26.5% à 40%..

Le budget 2018 sera construit sur la base d'une diminution encore sensible des masses budgétaires, tant en dépenses de fonctionnement, qu'en recettes de fonctionnement, de l'ordre du million d'Euros, s'ajoutant aux 4.5 Millions d'Euros. Résultant de 2017. En revanche, les masses budgétaires portant sur l'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, diminueront dans une moindre proportion, de 1 million d'euros, s'ajoutant aussi à la baisse enregistrée en 2017 de l'ordre de 3.5 Millions d'Euros.

S'agissant des changements de périmètre, sur le fonctionnement, les effets sont estimés à une diminution de plus de 4.1 Millions d'Euros en année pleine sur les recettes tandis que les dépenses pourraient baisser de plus de 3 Millions d'Euros. En l'absence de neutralité de ces changements, la commune enregistre une perte sur son compte de résultat avoisinant les 1.1 Millions d'Euros.

Avec les effets fiscaux comme les abattements TFPB et l'incertitude autour de la TH, voire la question des dotations le delta de ressources pourrait s'afficher à - 2 M Euros de ressources.

Dans la mesure où la collectivité souhaite maintenir le fil conducteur de la mandature, à savoir la réduction de la pression fiscale sur les habitants, le budget 2018 sera fidèle aux engagements avec au plus la stabilité des taux de fiscalité directe locale.

Enfin, les nouvelles les plus récentes en matière d'annonce gouvernementale font état d'un allègement considérable de la politique en faveur des contrats aidés. Outre le questionnement posé par le devenir des personnes concernées directement par ce processus d'insertion ou de réinsertion, le revirement en la matière va mettre en question directement l'organisation des services, le maintien des activités, et sur le plan financier la viabilité du dispositif sachant qu'à iso périmètre la pérennisation des emplois générerait mécaniquement un surcoût pour la collectivité de - 2 200 K Euros , incompatible avec le respect de l'équilibre réel.

Cette question va poser directement aux collectivités des interrogations directes sur l'activité, le service au citoyen et plus généralement la qualité des services publics. Le Budget 2018 devra à ce titre prendre la mesure de cette décision, préjudiciable sur les comptes communaux, portant ainsi le déficit de ressources de fonctionnement pour 2018, sur l'ensemble des variables précédemment énoncées à 2 000 K euros.

Dans un contexte relativement généralisé de recentrage des collectivités sur leur cœur de métier ou de compétences, la commune poursuivra la recherche auprès de ses partenaires institutionnels un engagement à participer aux financements de ses actions ou de ses investissements.

Le budget 2018 sera également sans doute l'occasion de réviser la géométrie de l'action municipale et la tarification des prestations de la commune, le caractère gratuit ou payant des prestations dans la perspective de compenser une partie de ces baisses structurelles.

Au travers de l'ensemble de ces mesures exogènes, la Commune enregistre dès 2017, et se prépare à enregistrer en 2018, une série de mesures réduisant structurellement les ressources de fonctionnement, inversant durablement l'évolution de la capacité d'auto financement de la Commune. Le Budget 2018 est un budget de rupture.

LES ENGAGEMENTS PLURI ANNUELS

Comme pour les années précédentes, l'investissement 2018 sera composé d'opérations structurantes sous la forme de travaux nouveaux et précédemment engagés sur les exercices antérieurs et de programmes récurrents comme le renouvellement et l'entretien des équipements.

Les différents programmes ont été définis en fonction des priorités affichées en début de mandature et ont pour enjeu de moderniser, améliorer, renforcer l'attractivité de la ville et insuffler ainsi un dynamisme économique et commercial créateur d'emplois.

Ils se déclinent sur plusieurs années budgétaires et leur assiette globale sera supérieure à 18 Millions d'Euros en rythme annuel soit une progression de l'ordre de +30% par rapport au rythme des années antérieures

> Les opérations du projet structurant Axe LIANE.

L'extension de Nausicaa qui sera livrée en juin 2018 relevant de la compétence de la communauté d'agglomération sera accompagnée par la ville par l'aménagement de la promenade des jardins, permettant ainsi la requalification du Quai Gambetta, du Quai des paquebots et l'extension des jardins. Commencée en 2016, cette opération se poursuit sur les prochains exercices budgétaires avec pour objectif une livraison de l'ensemble en 2019. En 2018, ce sont les jardins de Nausicaa et la liaison entre le parking et les jardins qui seront aménagés. Cette opération a fait l'objet d'un subventionnement dans le cadre du contrat de plan Etat/Région sur sa phase 2016 et fait l'objet de demandes de financement pour ses phases ultérieures.

Sur le site République Eperon, l'opération d'aménagement est confiée, par le biais d'une concession d'aménagement, à la Société Publique Locale d'aménagement « Aménagement du Territoire Boulonnais » pour une durée de 20 ans. Cette opération de reconquête urbaine de friches situées au cœur du territoire urbain participera au renouveau économique et touristique du Boulonnais. La phase opérationnelle de construction s'engage après une phase préalable de recherches d'investisseurs, de démarches administratives. A noter, en 2017, l'engagement d'investisseurs privés sur l'éperon pour la construction d'un complexe hôtelier et de thalassothérapie et la création d'une serre tropicale. Les aménagements urbains liés à cette opération seront financés en partie par les investisseurs et en partie par la collectivité et sont réalisés en fonction de la réalisation des équipements. La collectivité investira un million d'euros par an.

Dans le cadre de l'aménagement de l'éperon, la commune a lancé sous sa maîtrise d'ouvrage une nouvelle opération en vue de la création d'une salle de spectacles et de congrès. Le dossier est en cours de finalisation et un permis de construire sera déposé début 2018 Le montant de l'opération est évalué à 14,5 millions, réparti d'une part en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles et d'autre part sur 3 années budgétaires. Des subventions à hauteur minimale de 50% sont attendues.

La construction du pôle sportif de Damrémont a démarré dès Novembre 2016. Cette première tranche consiste en la construction d'un nouveau gymnase d'une superficie de 1 200 m² et d'une capacité de 500 places. Cette nouvelle salle sera utilisée par les scolaires, les associations du quartier, les jeunes encadrés par les éducateurs sportifs, les T.A.P. (Temps d'Activité Péri-éducatif) et les jeunes du S.O.M.B. Cette première phase d'un montant de 6 950 000 Euros se déclinera sur trois exercices budgétaires, et sera financée au minimum à 50% avec la contribution de multiples partenaires institutionnels : l'Etat, la

Région, le Département, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et la Caisse d'Allocations Familiales. La fin des travaux de ladite tranche est prévue pour mars 2018.

> La finalisation du programme sur Transition avec l'ANRU et le démarrage de l'opération Triennal /aiglons

Suite à la rénovation urbaine du secteur de Transition, un protocole de préfiguration a été signé sur les secteurs de Triennal et Aiglons. Pour 2017, les investissements sont en cours de réalisation et sont portés par le bailleur social avec le démarrage des premières opérations de réhabilitation. L'étude urbaine complémentaire sollicitée par l'ANRU a été finalisée en 2017 et a donc permis d'aboutir au programme d'aménagement global sur le quartier et de préparer le dossier de demande de financement auprès de l'ANRU. Ce dernier a été déposé fin juillet 2017 et examiné en réunion technique et partenariale (RTP) début septembre 2017 par l'ANRU et ses partenaires. Après ajustement du dossier, une convention pluriannuelle de renouvellement urbain sur ces secteurs sera signée début 2018.

> La redynamisation du centre-ville

La requalification des espaces publics constitue un volet majeur du plan de relance du centre-ville engagé par la municipalité en faveur de sa redynamisation. Les travaux d'embellissement et de modernisation des rues du cœur de ville accompagnent ainsi sur l'espace public les différentes mesures mises en œuvre pour soutenir l'activité commerciale. Initié en 2015, le réaménagement du centre-ville s'est poursuivi en 2017 et se prolongera sur les prochains exercices budgétaires. Conformément aux engagements de la municipalité d'investir 5 millions d'euros sur 5 ans, les aménagements du centre-ville seront poursuivis sur 2018 à hauteur d'un million d'euros. Est d'ores et déjà identifiée la rénovation de la rue Faidherbe.

> Les travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux

Conformément aux engagements pris en faveur des aînés et des personnes ayant un handicap, la municipalité a adopté en 2015 un agenda d'accessibilité programmée qui concerne l'ensemble des bâtiments communaux et reprend les travaux nécessaires lesquels seront réalisés sur une période de neuf ans. Enclenchés en 2016, les travaux d'accessibilité se poursuivront en 2018 pour un montant d'environ 700 000 euros.

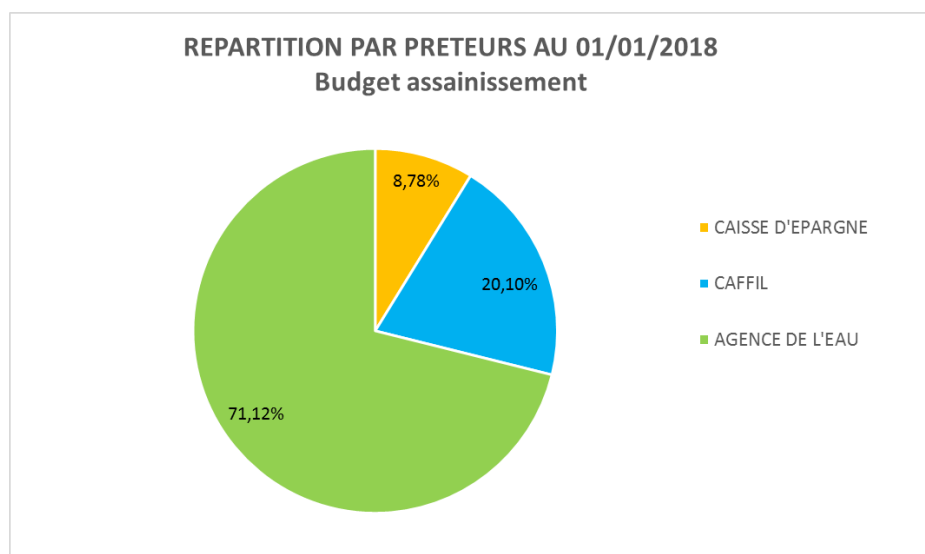
LA STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Fait notable pour 2018, avec la mise en place de la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence assainissement est transférée au 1^{er} janvier 2018 au profit de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Ce transfert a des conséquences sur la gestion de la dette communale puisque le budget annexe assainissement fera l'objet d'une neutralisation et pas moins de, 30 dossiers d'emprunt seront transmis à la CAB.

Dans ce budget assainissement, concernant les « Emprunts auprès des établissements de crédit », deux emprunts sont concernés pour un capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 de 718 488,51 €, tandis que le montant total des intérêts s'élève à 84,18 €.

Ce budget comporte principalement des avances versées par l'Agence de l'Eau. Sur la dette classée en « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières », 28 dossiers sur les 30 concernent des dossiers Agence de l'Eau.

Par ailleurs, 4 sont actuellement en cours avec l'Agence de l'Eau pour un capital initial total de 143 775 €, pour lesquels la ville n'a pour le moment pas encore perçu d'avance. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 des 24 dossiers pour lesquels la ville a donc perçu une avance est de 1 769 545,02 €. La particularité de ces emprunts est qu'ils ne comportent pas de charges d'intérêt.



L'encours de dette de la ville se concentre majoritairement dans le budget principal. En effet, au 1^{er} janvier 2018, 26 contrats de prêts sont classés en tant que « Emprunts auprès des établissements de crédit » pour un capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 de 45 429 956,05 €. Suite à l'achat par la commune du Centre Social, l'encours du budget principal comprend également un prêt classé en « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières », sans intérêts et hors charte GISSLER, emprunt contractualisé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Le capital restant dû de ce dossier au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 720 000 €.

Un projet d'emprunt d'un montant de 5 000 000 € est actuellement en cours et devrait se concrétiser d'ici la fin de l'année 2017. Son but sera de permettre une couverture de la politique d'investissement de la ville, engendrant une progression de l'encours sur le budget principal. La ville continue de travailler avec divers partenaires bancaires lors de la contractualisation de ses emprunts afin de trouver la meilleure offre. Actuellement, la ville compte 7 partenaires bancaires différents dont le principal est la Caisse Française de Financement Local puisque l'encours avec ce partenaire s'élève au 1^{er} janvier 2018 à 50,53 % de l'encours total. Ensuite, la Caisse des Dépôts et Consignations comptabilise 19,47 % de l'encours, la Caisse d'Epargne 19,11%, la Société Générale 4,99 %, la CRCAM Nord de France 2,38 %, le Crédit Foncier 1,97 %, et enfin la Caisse d'Allocations Familiales 1,56 %.

Concernant les budgets annexes, pour le budget Grand Projet Ville, le capital restant dû concernant les emprunts classés en « Emprunts auprès des établissements de crédit » s'élève au 1^{er} janvier 2018 à 5 444 584,73 € et pour le budget Redynamisation du Commerce les emprunts classés dans la même catégorie ont un capital restant dû de 1 480 825,63 € à la même date.

La majorité des emprunts contractés par la commune, tous budgets confondus, respecte les préconisations de la charte GISSLER, à savoir la contractualisation d'emprunts classés majoritairement A1, c'est-à-dire à taux fixe ou basés sur des livrets réglementés. Au 1^{er} janvier 2018, l'encours sera majoritairement classé A1.

La politique de recours à l'emprunt en 2018 sera sensiblement revue à la hausse, corollaire de la baisse de la capacité d'auto financement enregistrée dès 2017.

LA PRESENTATION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

(la structuration des effectifs, les dépenses de personnel avec des éléments sur la rémunération tels les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice 2018, la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines)

La structuration des effectifs

La structuration des effectifs titulaires de la Ville de Boulogne-sur-Mer fait apparaître deux grandes tendances :

- le respect de la parité : 53% des agents titulaires sont des femmes et 47% des hommes. Cependant, ce chiffre masque des disparités entre les différentes filières et cadres d'emplois. En effet, dans la filière administrative, culturelle et sociale, les agents sont majoritairement des femmes et dans la filière technique, animation et sportive, les agents sont majoritairement des hommes. Ces disparités sont liées à la nature même de la fonction et de l'affectation.
- Le vieillissement des agents : 49 % des agents titulaires ont 50 ans ou plus (contre 46% en 2016).

Au 31/12/2016, sur 1091 agents, 758 sont des agents sur emplois permanents, 106 agents sont en contrats aidés, 85 animent les Temps d'Activités Péri-éducatifs et 142 agents contractuels sont sur des emplois non permanents (remplacements, accroissements temporaires d'activités, vacataires...).

Les Dépenses de Personnel

En 2016, le montant total des rémunérations annuelles brutes des agents fonctionnaires s'élève à 19 240 113 €. Ce montant inclut le régime indemnitaire et les heures supplémentaires (3 947 170 €) ainsi que la NBI (220 841 €).

Le montant total des rémunérations brutes des agents contractuels sur emplois permanents ou non permanents s'élève à 4 194 449 €.

Le montant des avantages en nature pour l'année 2015 est de 59 199 €.

La durée effective du travail dans la commune

Lors de la signature du protocole pour la réduction du temps de travail à 35 heures hebdomadaires, a été acté un temps hebdomadaire de travail réel de 36 heures compensé par 8 jours de RTT si l'agent accomplit un service hebdomadaire sur 5 jours et 10 jours de RTT si l'agent accomplit un service hebdomadaire sur 6 jours pour ainsi effectuer 1607 heures annuelles de travail effectif.

Des aménagements d'horaires soumis au comité technique sont également prévus dans certains services afin de proposer un meilleur service public.

L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

La masse salariale en 2018 sera impactée par plusieurs mouvements de personnel liés à des transferts de compétences réglementaires ou volontaires (transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais au 1^{er} janvier 2018, transfert de la gestion des temps d'activités périscolaires à une structure associative à la rentrée scolaire 2017, transfert de la gestion du logement au Centre Communal d'Action Sociale au 1^{er} octobre 2017 et transfert (encore à l'étude) du service médecine préventive à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

La masse salariale sera aussi fortement impactée par la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel. Le RIFSEEP était un objectif prévu en 2017, cependant, les multiples échéances et la complexité du sujet n'ont pas permis la mise en place du nouveau régime indemnitaire en 2017. Des groupes de travail permettront de réfléchir à la mise en œuvre de ce nouveau régime et de proposer le système le mieux adapté aux objectifs spécifiques, aux ressources (tant humaines que financières), à l'organisation, à la pratique managériale et à la culture interne de la collectivité.

Ensuite, la volonté de maîtriser les dépenses de formation, initiée par l'adoption d'un règlement formation, a permis la validation d'un plan de formation par le comité technique. Ce plan de formation est issu des demandes de formation exprimées par le responsable et l'agent lors de l'entretien professionnel. Il permettra ainsi une réelle maîtrise des dépenses de formation grâce à des formations adaptées aux besoins de la collectivité.

La fin annoncée des contrats aidés dans les secteurs non prioritaires (secteurs autres que l'outre-mer, l'éducation nationale, l'urgence sanitaire et l'urgence sociale) aura évidemment un impact financier sur le budget de la collectivité. La ville de Boulogne-sur-Mer emploie, en moyenne, 90 agents en contrats aidés, financés par l'Etat à hauteur de 70% en moyenne, dans les différents services municipaux. Le recrutement d'agents contractuels ou titulaires a un coût 4.5 fois plus élevé que le recrutement d'emplois aidés. La mesure de la suppression gouvernementale de ces contrats, évoquée au titre des équilibres financiers, pèse lourdement dans l'équation dans la mesure où elle peut représenter 20% de la capacité d'auto financement de la Commune.

Concernant l'évolution prévisionnelle des effectifs, l'entretien professionnel permet une visibilité des futurs départs à la retraite : 54 agents envisagent un départ à la retraite d'ici 2 ans.

Ainsi, à partir de ces éléments, des recrutements et des mobilités seront prévus, associés à des avancements de grade et des promotions internes afin de favoriser une évolution de carrière aux agents municipaux.

La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

La gestion prévisionnelle des ressources humaines prend comme point de départ l'évolution prévisionnelle des effectifs et surtout les résultats issus des entretiens professionnels.

En effet, les entretiens professionnels permettent d'identifier, au-delà de l'évolution des effectifs, les souhaits de mobilité des agents en interne ou en externe. Ainsi, 88 agents ont émis lors de leur évaluation des vœux de changements de missions, d'orientations professionnelles ou d'évolutions professionnelles.

De plus, l'accent a été mis sur les demandes de formation pour qu'elles soient plus encadrées et plus adaptées aux besoins de la collectivité. Suite au règlement formation validé en 2016, une priorisation des demandes de formations issues des entretiens professionnels a été effectuée par chaque responsable et a permis la présentation d'un plan de formation au comité technique.

Toujours dans une optique de réactivité et d'une meilleure démarche de gestion prévisionnelle des compétences, les grilles d'évaluation ont été modifiées afin de prioriser les demandes de formation dès l'entretien professionnel. Le plan de formation pourra ainsi être validé plus rapidement.

